

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**PUY-DE-DOME**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2026 / 08

Séance du 20 mars 2026

**NOMBRES DE MEMBRES**

| En exercice : | Présents : | Votants : |
|---------------|------------|-----------|
| 11            | 10         | 11        |

Date de la convocation : 16 mars 2026

**LE VINGT MARS DEUX-MIL-VINGT-SIX**, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, , Adjoint ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Absent :

Représentée : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Pierre SAVIGNAT

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

**OBJET : Délibération procédant à l'élection des Adjoints au Maire dans toutes les communes**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2 ;
- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (*établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire*) :

• **1<sup>er</sup> tour du scrutin**

Nombre de bulletins : 11 .....

A déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0 .....

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 .....

Majorité absolue : 6 .....

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 063-216302596-20260324-DB\_2026\_08-DE

Ont obtenu :

- Liste 1 : 11 / onze voix (*préciser le nombre en chiffres et en toutes lettres*)  
La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :  
M. SAVIGNAT Pierre  
Mme COGAN Charlotte

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 23 mars 2026

Le Maire,

Alain HÉRITIER



La secrétaire de séance,

Claire VOLPI

